



RENCONTRE DÉCISIONNELLE
POUR L'ADOPTION DES RAPPORTS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

4^e rencontre du 18 mars 2020

Direction générale et secrétariat général :

M. Robert Gendron, directeur général
M^e Ann-Sophie Verrier, secrétaire générale
Mmes Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
France Lafontaine, analyste, Service du secrétariat général

Mot du directeur général

Le directeur général, M. Robert Gendron, souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette rencontre en visioconférence.

1. **Adoption de l'ordre du jour**

- 1- Approbation de l'ordre du jour
- 2- A-31-3986 Service des ressources financières – services professionnels d'une firme d'architectes pour les projets de la mise à niveau de la chaufferie et du remplacement du réseau de drainage pluvial et sanitaire des écoles Louise-Trichet et ÉMICA – appel d'offres 24-602P1 – attribution d'un contrat
- 3- A-31-4013 Service des ressources financières – école Les-Enfants-du-Monde – rénovation de l'enveloppe extérieure – appel d'offres 25-2771P – attribution d'un contrat
- 4- A-31-4021 Service des financières – embellissement et réhabilitation des sols de la cour de l'école Saint-Marc – appel d'offres 25-2776P – attribution d'un contrat
- 5- A-31-4031 Service des ressources financières – le 3100, rue Arcand – aménagement de 10 classes et 3 maternelles avec une cour d'école – appel d'offres 25-2779P – attribution d'un contrat
- 6- A-31-4036 Service des ressources financières – école Sainte-Lucie – reconstruction – phase 2 – appel d'offres 25-2784P – attribution d'un contrat

- 7- A-31-4043 Service des ressources financières – école Saint-Étienne – rénovation de l'enveloppe extérieure – appel d'offres 25-2788P – attribution de contrat
- 8- A-31-4048 Service des ressources financières – le 6755, 36e avenue – reprise du bâtiment et aménagement de 10 classes – appel d'offres 25-2789P – attribution d'un contrat
- 9- A-31-4056 Service des ressources financières – rénovation de la chaussée de la cour, des rampes et des escaliers extérieurs à l'école Saint-Pierre-Claver – appel d'offres 25-2794P – attribution d'un contrat (166 013 980)
- 10- A-31-4057 Service des ressources financières – services professionnels en ingénierie pour les projets de la mise à niveau de la chaufferie et le remplacement du drainage pluvial et sanitaire aux écoles Marie-de-l'Incarnation et Madeleine-de-Verchères – appel d'offres 24-604P2 – attribution d'un contrat
- 11- A-31-4060 Service des ressources financières – services professionnels d'une firme d'architectes pour la mise à niveau de la chaufferie et le remplacement du réseau du drainage pluvial et sanitaire de l'école Madeleine-de-Verchères et pour la rénovation de la chaufferie, des appareils de plomberie et le remplacement du système d'intrusion de l'école Marie-de-l'Incarnation – appel d'offres 24-601P1 – annulation de l'appel d'offres
- 12- A-31-4074 Service des ressources financières – fourniture sur demande de tableaux d'écriture et d'affichage – appel d'offres 28-207P – attribution d'un contrat
- 13- Documents d'information :
 - a) A-31-3923 Service des ressources financières – fourniture sur demande de mobilier scolaire et des systèmes de rayonnage pour les carrefours d'apprentissage des écoles de la CSDM (3 lots) – appel d'offres 28-205P – annulation de l'appel d'offres
 - b) A-31-4018 Service des ressources financières – liste de professionnels en génie mécanique et électricité – avis de qualification 24-499P – troisième qualification
 - c) A-31-4071 Service des ressources financières – banque d'organismes qui recrutent des élèves pour des formations spécifiques de la Commission scolaire de Montréal – avis de qualification 24-529P – bilan des rétributions
- 14- Divers

2. Service des ressources financières – services professionnels d'une firme d'architectes pour les projets de la mise à niveau de la chaufferie et du remplacement du réseau de drainage pluvial et sanitaire des écoles Louise-Trichet et EMICA – appel d'offres 24-602P1– attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3986 en date du 10 mars 2020
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la mise à niveau de la chaufferie et du remplacement du réseau de drainage pluvial et sanitaire des écoles Louise-Trichet et EMICA;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 28 janvier 2020;

CONSIDÉRANT que la seule soumission conforme analysée par le comité de sélection a été déclarée acceptable, puisqu'elle a atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 107 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au seul soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 141 510 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Ruccolo + Faubert architectes inc.* pour les services professionnels d'une firme d'architectes pour les projets de la mise à niveau de la chaufferie et du remplacement du réseau de drainage pluvial et sanitaire des écoles Louise-Trichet et EMICA;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

3. Service des ressources financières – école Les-Enfants-du-Monde – rénovation de l'enveloppe extérieure – appel d'offres 25-2771P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4013 en date du 16 mars 2020
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin d'effectuer des travaux de rénovation de l'enveloppe extérieure à l'école Les-Enfants-du-Monde;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 21 janvier 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Construction ADM inc.* au montant de 1 484 667,25 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 1 484 667,25 \$ plus taxes à *Construction ADM inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de rénovation de l'enveloppe extérieure à l'école Les-Enfants-du-Monde;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

4. Service des ressources financières – embellissement et réhabilitation des sols de la cour de l'école Saint-Marc – appel d'offres 25-2776P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4021 en date du 12 mars 2020
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la nature des travaux;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 21 janvier 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Excavation E.S.M. inc.* au montant de 1 872 384,46 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 1 872 384,46 \$ plus taxes à *Excavation E.S.M. inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour l'embellissement et la réhabilitation des sols de la cour de l'école Saint-Marc;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

5. Service des ressources financières – le 3100, rue Arcand – aménagement de 10 classes et 3 maternelles avec une cour d'école – appel d'offres 25-2779P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4031 en date du 16 mars 2020
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour l'aménagement de dix classes et trois maternelles avec une cour d'école au 3100, rue Arcand;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses associées à l'ajout d'espace seront imputées au budget d'investissement et seront financées par la mesure 50511 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) – Ajout d'espace PQI – 2019-2029, lot 9);

CONSIDÉRANT qu'un écart défavorable entre les dépenses prévues et le financement consenti doit être comblé par le budget de fonctionnement de la CSDM;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière additionnelle sera acheminée au MEES afin de combler l'écart de financement défavorable;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement et que, par conséquent, il n'y aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'APPROUVER le montage financier proposé dans le présent rapport;
- 2° d'ACCORDER un contrat de 10 071 206 \$ plus taxes à l'entrepreneur *3 Axes Construction inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour l'aménagement de dix classes et trois maternelles avec une cour d'école au 3100, rue Arcand;
- 3° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

6. Service des ressources financières – école Sainte-Lucie – reconstruction – phase 2 – appel d'offres 25-2784P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4036 en date du 16 mars 2020
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la reconstruction, phase 2, de l'école Sainte-Lucie;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 28 janvier 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Groupe Geysler inc.* au montant de 16 652 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionné au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 16 652 000 \$ plus taxes à *Groupe Geyser inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour la reconstruction, phase 2, de l'école Sainte-Lucie;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

7. Service des ressources financières – école Saint-Étienne – rénovation de l'enveloppe extérieure – appel d'offres 25-2788P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4043 en date du 16 mars 2020
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la rénovation de l'enveloppe extérieure à l'école Saint-Étienne;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50622 - Résorption du déficit de maintien 2019-2020, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 de la CSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en juin 2019;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEES en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'APPROUVER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'ACCORDER un contrat de 2 259 038,21 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Construction MB (2014) inc.*, plus bas soumissionnaire, pour la rénovation de l'enveloppe extérieure à l'école Saint-Étienne;
- 3° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

8. Service des ressources financières – le 6755, 36^e avenue – reprise du bâtiment et aménagement de 10 classes – appel d'offres 25-2789P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4048 en date du 12 mars 2020
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour les travaux de reprise du bâtiment et l'aménagement de 10 classes au 6755, 36^e avenue;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 26 février 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Gesmonde Itée* au montant de 9 874 344 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le montage financier présenté dans le rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 9 874 344 \$ plus taxes à *Gesmonde Itée* plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de reprise du bâtiment et l'aménagement de 10 classes au 6755, 36^e avenue;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

9. Service des ressources financières – rénovation de la cour d'école et des issues extérieures à l'école Saint-Pierre-Claver – appel d'offres 25-2794P – attribution d'un contrat (166 013 980)

Document déposé : Rapport A-31-4056 en date du 16 mars 2020
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour l'embellissement et la réhabilitation des sols de la cour de l'école Saint-Pierre-Claver;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 13 février 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Emcon* au montant de 3 167 777 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental établi entre 2009 et 2011, par le budget d'investissement de la CSDM et par le budget de fonctionnement, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 de la CSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en juin 2019;

CONSIDÉRANT que ce projet fait partie des projets retenus dans le cadre de la mesure 50530 - Embellissement des cours d'école – Année scolaire 2019-2020;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEES en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement mentionnées au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 3 167 777 \$ plus taxes à *Emcon* plus bas soumissionnaire conforme, pour l'embellissement et la réhabilitation des sols de la cour de l'école Saint-Pierre-Claver;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

10. Service des ressources financières – services professionnels en ingénierie pour les projets de la mise à niveau de la chaufferie et le remplacement du drainage pluvial et sanitaire aux écoles Marie-de-l'Incarnation et Madeleine-de-Verchères – appel d'offres 24-604P2 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4057 en date du 11 mars 2020
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la mise à niveau de la chaufferie et du remplacement du réseau de drainage pluvial et sanitaire des écoles Marie-de-l'Incarnation et Madeleine-de-Verchères;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 20 janvier 2020;

CONSIDÉRANT que trois des cinq soumissions analysées par le comité de sélection ont obtenu une note acceptable d'au moins 70 %;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 107 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 216 560 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Bouthillette Parizeau inc.* pour les services professionnels d'une firme d'ingénieurs pour les projets de mise à niveau de la chaufferie et du remplacement du réseau de drainage pluvial et sanitaire des écoles Marie-de-l'Incarnation et Madeleine-de-Verchères. La valeur réelle de ce montant sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

11. Service des ressources financières – services professionnels d'une firme d'architectes pour la mise à niveau de la chaufferie et le remplacement du réseau de drainage pluvial et sanitaire de l'école Madeleine-de-Verchères et pour la rénovation de la chaufferie, des appareils de plomberie et le remplacement du système d'intrusion de l'école Marie-de-l'Incarnation – appel d'offres 24-601P1 – annulation de l'appel d'offres

Document déposé : Rapport A-31-4060 en date du 11 mars 2020
de Mme Rocio Morales Valiente concernant le sujet en référence

L'étude de ce rapport est reportée à une prochaine rencontre décisionnelle.

12. Service des ressources financières – fourniture sur demande de tableaux d'écriture et d'affichage – appel d'offres 28-207P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4074 en date du 4 mars 2020
de M. Jean-Robert Isandjola et de Mme Sophie Beauchamp
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'un fournisseur de tableaux d'écriture et d'affichage;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT que la *Compagnie Canadienne de Tableaux Noirs Itée* a soumis une proposition rencontrant les exigences d'admissibilité et de conformité de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'ATTRIBUER un contrat à commandes, en accord avec la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1), pour la fourniture sur demande de tableaux d'écriture et d'affichage à la *Compagnie Canadienne de Tableaux Noirs Itée* pour une valeur estimée à 92 542,40 \$ plus taxes, pour la première année. Avec l'accord du directeur général et de l'adjudicataire, ce contrat est assorti de deux options de renouvellement d'une année aux montants de 94 225,40 \$ plus taxes et de 95 907,40 \$ plus taxes. La valeur totale du contrat pour les trois années est de 282 675,20 \$ plus taxes.

13. Documents d'information

L'étude de tous les documents qui suivent est reportée à une prochaine rencontre décisionnelle :

- a) A-31-3923 Service des ressources financières – fourniture sur demande de mobilier scolaire et des systèmes de rayonnage pour les carrefours d'apprentissage des écoles de la CSDM (3 lots) – appel d'offres 28-205P – annulation de l'appel d'offres
- b) A-31-4018 Service des ressources financières – liste de professionnels en génie mécanique et électricité – avis de qualification 24-499P – troisième qualification
- c) A-31-4071 Service des ressources financières – banque d'organismes qui recrutent des élèves pour des formations spécifiques de la Commission scolaire de Montréal – avis de qualification 24-529P – bilan des rétributions

14. Divers

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La séance est levée à 16 h 30.

Secrétariat général – 4 mai 2020